COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 28 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois d'août à dix-neuf heures trente se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 3 juillet 2024

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Eugéna RITAINE, Joseph CARLIER, Isabelle BAHEU, Roselyne GUILBERT, Auxence GARACHE, Nelly MINET, Frédéric LELEU, Anthony GOMEL,

Etaient absents ou excusés : Michelle LEFEBVRE, Doriane DELHEZ procuration à Dorothée ANNEBICQUE, Etienne DILLY, Adrien DILLY

Secrétaire de séance : Anthony GOMEL

Assistait également : Angélique BROUSSART

Délibération n°39/2024 : Adoption des règlements de fonctionnement des services de restauration scolaire, de garderie et de transport scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin d'adopter un nouveau règlement pour le fonctionnement des services de restauration scolaire, de garderie et de transport scolaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans ces projets de règlements préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ces règlements fixent notamment :

- Les conditions d'admission et d'inscription
- Les horaires
- Les modalités de fonctionnement et de paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter ces 3 règlements.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Madame la Sous-préfète pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 02/09/2024
et publication le 02/09/2024

Le Maire,

David DAMBRUNE

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 4 SEP. 2024

Dohem, le 02/09/2024
Le Maire, D.DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380

MAIRIE DE DOHEM 62380